

bsff

**BREST
SURF
FILM
FESTIVAL**

CONCOURS PHOTO

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

SURFER'S JOURNAL

FICHE D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retourner avec votre photo par mail
à contact@brestsurffilmfestival.bzh avant le 5 mai 2018

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Email

Téléphone

- Vous êtes photographe professionnel ?
- Vous êtes photographe amateur ?
- Vous êtes auteur artiste photographe ?

Je souhaite participer au Concours photo organisé
par le Brest Surf Film Festival avec l'Agence française
pour la biodiversité et Surfer's Journal et je déclare
avoir lu les conditions générales de participation
(règlement du concours) ci-après et j'y adhère.

FAIT À :

LE :

SIGNATURE :

À l'occasion de la seconde édition du Brest Surf Film Festival, le Brest Surf Film Festival, l'Agence française pour la biodiversité et Surfer's Journal présentent :

CONCOURS PHOTO - SURF / BRETAGNE / NATURE

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre du Brest Surf Film Festival 2018, l'association Jours d'écume organise avec l'Agence française pour la biodiversité et Surfer's Journal un concours de photographies. Il s'agit d'illustrer d'une part la relation "positive" homme-nature sur le littoral de la Bretagne historique (29, 22, 35, 56, 44) et d'autre part de participer ainsi à la sensibilisation et à la protection de la nature. **Les photos devront pouvoir illustrer la préservation de la nature sur les spots de pratiques de surf, long board, paddle board, body board...** Les photos doivent s'inscrire dans un objectif de sensibiliser/informer aux enjeux de préservation des sites de pratiques existants. La philosophie suivante pourra utilement être illustrée : **Préserver les espèces qu'abrite le site, c'est préserver le cadre de pratique de l'activité, c'est aussi préserver l'activité.**

Les photos pourront notamment mettre en scène :

- Un sentiment sur l'évolution naturelle d'un site de pratique de surf,
- Les actions au quotidien pour préserver les espèces,
- La compréhension de l'effet du dérangement,
- Les caractéristiques de votre pratique en lien avec la nature,
- Les rencontres humaines (transmission intergénérationnelle) et "naturalistes" qui peuvent avoir lieu dans le cadre de vos activités sportives de nature (surf, long board, paddle board, body board...) sur le littoral et en mer.

Rendez-vous sur le site www.c-monspot pour vous inspirer...

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS ET LEURS PHOTOGRAPHIES

Ce concours est ouvert à tous, amateurs ou professionnels, quelle que soit leur nationalité. Les membres du jury et de l'organisation ne peuvent pas participer au concours. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photographies proposées. Les photographies dénotant un non-respect de l'environnement ne seront pas acceptées (ex : respect des distances d'approche des mammifères marins ou oiseaux). Sur les bonnes pratiques à adopter sur les secteurs sensibles vous pouvez consulter la carte et les recommandations du site web C-monspot : ww.c-monspot.fr. Toute photographie transmise pour le concours ne doit poser aucun problème en termes de droit à l'image, de biens ou de personnes. Chaque participant réalise ses photographies sous sa propre responsabilité et ne peut en aucun cas impliquer l'organisateur si la réalisation de celles-ci engendre de quelconques dommages, préjudices de toutes natures.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

Chaque participant doit compléter la fiche d'inscription (cf. site Internet du BSFF) et la joindre à ses clichés. Sont acceptés uniquement les formats numériques (.jpeg). Chaque photographe est limité à l'envoi d'une seule photo. Cette photo doit être accompagnée d'un commentaire (lieu de la prise de vue, circonstances, anecdote et toute autre information nécessaire à la compréhension de la photo). L'ensemble sera envoyé par mail à : contact@brestsurfestival.bzh. En mentionnant comme objet du mail : Concours photo BSFF-Agence française pour la biodiversité-Surfer's Journal. La plus haute définition de l'image est demandée avec une qualité minimum de 300dpi. La photo doit être nommée ainsi : nom-prénom-titre de la photo.jpg

ARTICLE 4 : LE JURY ET LES PRIX

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute photo dont le contenu sera jugé hors sujet ou la qualité de définition insuffisante.

Une première présélection de 10 à 20 photographies sera réalisée par l'association Jours d'écume organisatrice du Brest Surf Film Festival.

Le jury est composé de personnes choisies pour leur connaissance de la photographie et leur sensibilité à l'art et à la nature tout particulièrement maritime.

Le jury déterminera le choix d'un lauréat.

La photo lauréate sera valorisée sur le site C-mon spot de l'Agence française pour la biodiversité et pour les actions de communication et de sensibilisation de l'Agence française pour la biodiversité et diffusée dans Surfer's Journal. L'Agence française pour la biodiversité fera l'acquisition de la photo lauréate pour un montant de 300 euros TTC. Un contrat de droit d'auteur devra être signé entre le lauréat et l'Agence française pour la biodiversité pour définir les conditions d'utilisation de la photo (utilisation non commerciale sur tous supports de communication et de sensibilisation, print et web, pour une durée de 5 ans).

ARTICLE 5 : LA PRÉSENTATION / EXPOSITION

La présentation des photographies présélectionnées se fera sous forme de slide projeté sur un écran dans le pavillon événementiel d'Océanopolis de 18h à minuit du 9 au 12 mai 2018.

ARTICLE 6 : CLÔTURE DU CONCOURS

La date limite d'envoi des clichés est fixée **au 5 mai 2018**.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES CLICHÉS

Les participants au concours autorisent gracieusement les organisateurs (BSFF, Agence française pour la biodiversité, Surfer's Journal) à reproduire une ou plusieurs photographies parmi celles présélectionnées pour les nécessités de promotion et de communication globale autour du concours photo (media, site Internet, réseaux sociaux...) et ce, uniquement à but non lucratif. Le nom de l'auteur sera mentionné.

Les auteurs resteront propriétaires de leurs photos.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours photo et la signature du bulletin de participation valent pour l'acceptation complète de ce règlement.